

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2013, A FLEURIER, DANS LA GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

---

**Présidence** : M. Daniel Dreyer (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa présence à la dernière séance 2013 du Conseil général. Il rappelle ensuite que cette séance est dédiée principalement au budget 2014.

---

## 1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents** : 31 membres.

- *Pour le PLR* : Alfred Bigler ; Christophe Calame ; Denis Cherbuin ; Daniel Dreyer ; Simon Eschler ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann ; Laurent Patthey ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; Sven Schwab et Loris Vuilliminet.
- *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André Perrin et Alexandre Willener.

**Excusé** : 10 membres – M. Gilles Aeschmann (PLR) ; M. Simon Chédel (PLR) ; M. Eric Demarchi (PLR) ; Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) ; Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) ; Mme Christelle Gertsch Macuglia (PLR) ; M. Laurent Kramer (UDC) ; M. François Oppliger (PS) ; M. Jean-Michel Rossetti (PLR) et M. Claude Schick (PLR).

**Majorité absolue** : 16 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, la chancelière adjointe, Mme Caroline Gaspar, ainsi que 6 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Budget 2014
  - a) Examen du budget de fonctionnement et des investissements
  - b) Délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2014
4. Communications du Conseil communal
5. Motions propositions et projets d'initiatives communales
6. Résolutions
7. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

## 2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

---

## 3. BUDGET 2014

### A) EXAMEN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

Avant de céder la parole aux rapporteurs des groupes, le président la laisse préalablement au chef de dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI), puis au président de la commission de gestion et des finances (CGF).

M. Mairy (cc) a le plaisir de présenter le budget pour l'exercice 2014. Il le qualifie de relativement bon et précise qu'il s'est amélioré suite aux décisions du Grand Conseil qui a voté l'harmonisation de la clé de répartition fiscale. Il précise que la phase provisoire votée pour les exercices 2014 et 2015 améliore de fr. 178'000.- les revenus prévus au budget présenté.

Le budget reste donc déficitaire mais avec un déficit potentiel légèrement réduit. M. Mairy précise que l'exercice aurait été bénéficiaire sans la recapitalisation de Prévoyance.ne, d'un montant de fr. 4'000'000.-, ainsi que fr. 250'000.- environ si l'on intègre la hausse des cotisations de Prévoyance.ne. Il relève que sans compter ces éléments, nos charges ont fortement augmenté, de plus de fr. 4'000'000.-. Heureusement, les revenus ont augmenté eux aussi. L'amélioration des revenus permet pour la première fois de quitter le cercle des bénéficiaires de la péréquation verticale. C'est une perte de revenu, mais la situation est réjouissante puisqu'elle s'améliore, pas suffisamment toutefois pour quitter le cercle des bénéficiaires de la péréquation horizontale. Avec encore un apport de fr. 5'600'000.- attendu pour 2014, soit 8% de l'ensemble des revenus de la commune, la péréquation horizontale démontre que la commune est dépendante de cet outil.

Il souligne que du côté des charges, le budget communal 2013 avait été marqué par quelques hausses dues à certaines réorganisations. Le budget 2014 est lui aussi marqué par des hausses de charges pour environ fr. 4'400'000.-, sans tenir compte de la recapitalisation de Prévoyance.ne. Ces charges se répartissent en quatre familles différentes. Tout d'abord les charges ponctuelles, comme par exemple la réfection des routes suite aux intempéries de l'été dernier et la mise en conformité électrique de toute une série de bâtiments, qui représentent tout de même fr. 280'000.- qui auraient pu être passés en crédit d'investissement mais, au vu de l'exercice globalement équilibré, il a été décidé de les porter aux comptes de fonctionnement.

Deuxième type de charges en augmentation l'an prochain, les charges que l'on peut qualifier de consolidation du fonctionnement de la commune. Il s'agit notamment de l'augmentation de l'effectif fixe d'ambulanciers à la fin de l'année avec pour corolaire une baisse du nombre d'ambulanciers auxiliaires, ce qui permet de donner une meilleure assise à ce service. Augmentation également de l'effectif administratif pour la gestion des déchets.

Troisième type de charges qui augmentent, celles que l'on peut qualifier d'amélioration de prestations avec la demande de crédit traitée lors de la séance du CG du 9 décembre 2013 concernant les structures d'accueil pré et parascolaires.

Et pour finir, le quatrième type de charges en augmentation, celui qui évidemment est le moins agréable car la commune n'a aucune prise dessus : les charges subies, notamment celles de l'aide sociale, tant en ce qui concerne l'aide matérielle, que les effectifs, lesquels augmentent aussi en raison de la réorganisation de l'accès aux prestations avec l'entrée en force des guichets Accord au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Autres types de charges sur lequel la commune n'a aucune prise : la part aux établissements spécialisés pour les enfants et adolescents, en hausse de fr. 140'000.- ainsi que la revalorisation du traitement de la direction de l'école et la hausse des cotisations à la caisse de pension.

Une question est restée en suspens dans le rapport de l'exécutif : celle de l'indexation négative des salaires. Le rapport avait été construit avec une indexation des salaires nulle, soit le taux qui avait été communiqué lors de l'établissement du budget. Par la suite, l'indexation négative des prix a été calculée à -0.6%. Le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil une indexation négative des salaires de -0.32%. Le Conseil communal a décidé d'en rester à ce qui avait été décidé pour l'élaboration du budget, soit une indexation nulle et un octroi d'échelons au 1<sup>er</sup> janvier et non pas au

1<sup>er</sup> avril comme l'a décidé le Grand Conseil. Par conséquent, il n'y a aucun changement concernant le traitement des salaires par rapport au budget présenté.

Concernant les revenus, M. Mairy a évoqué précédemment cette phase transitoire qui a été votée par le Grand Conseil en matière d'harmonisation de la clé de répartition des 4 principaux impôts et qui permet à la commune d'obtenir des revenus supplémentaires d'environ fr. 180'000.-. Le Conseil communal n'a pas souhaité amender le budget avec une amélioration des revenus, dans la mesure où cela reste dans l'ordre des prévisions et que cette augmentation n'est pas non plus liée à une charge que la commune devra consentir l'année prochaine. Il semble plus sage au Conseil communal d'en rester à la version telle que proposée.

M. Mairy revient sur l'importance de la péréquation horizontale, pour laquelle un projet de réforme est en cours. Un projet qui, pour l'instant, semble avoir passablement de difficultés à recueillir un certain consensus auprès des communes et des différentes entités consultées. L'entrée en vigueur de ce projet est prévue en 2015. Ce projet n'a aucune incidence sur l'exercice 2014 pour lequel la commune reste bénéficiaire de la péréquation pour un montant de fr. 5'600'000.-.

M. Mairy relève qu'évidemment d'autres revenus s'ajoutent à ceux des impôts, qui présentent eux aussi des augmentations par rapport à l'année dernière. Le CG a traité le 9 décembre dernier le point sur l'accueil pré et parascolaire dont le nombre de places augmente. Dès lors, le nombre d'enfants est également en hausse et la part parentale au financement s'accroît, de même que le total des subventions versées par le canton. Les ventes de bois d'énergie augmentent elles aussi avec la mise en service du CAD à Couvet.

Il souligne que la capacité d'autofinancement est en hausse et se monte à fr. 3'200'000.-. La limite du frein à l'endettement est de fr. 4'600'000.-, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité au niveau des investissements, de garder la capacité d'investir dans des projets d'avenir et d'intensifier l'effort consenti au niveau des investissements en terme de développement démographique par l'acquisition de terrains et de leur équipement. D'autres investissements sont prévus comme le CG aura pu le constater. La liste est longue et dépasse de beaucoup la limite du frein à l'endettement. Il conviendra de faire des choix en cours d'exercice quant aux investissements à réaliser l'an prochain.

La perspective d'avenir est globalement favorable pour la commune, même si elle reste dépendante de la péréquation financière. Ses revenus s'améliorent et les entreprises continuent de venir s'y installer. En 2013, il y a eu l'installation de Cartier. Aujourd'hui, l'entreprise Chopard inaugurerait son nouveau site de Fleurier Ebauches et cette semaine il y a eu l'annonce du développement à Fleurier d'une nouvelle marque de manufacture. Tous ces projets permettent de rester optimiste dans les projections pour les exercices futurs. Le CC a également l'espoir que les efforts entrepris du côté de la Léchère puissent porter leurs fruits avec l'installation de nouvelles entreprises l'an prochain.

Il faut garder en tête les importantes échéances qui attendent la commune, comme Prévoyance.ne pour laquelle un deuxième montant de fr. 800'000.- sera à verser en 2019. Idéalement, si les exercices le permettent comme en 2012, il s'agira de provisionner par tranches ce montant pour affronter l'exercice 2019 avec ce montant à disposition.

Il est nécessaire de garder conscience que le tissu économique de la commune et notamment de sa population reste fragile. En 2012, le point d'impôt moyen par habitant était de fr. 23.- alors qu'il est de fr. 30.- pour la moyenne cantonale. La population de Val-de-Travers est donc plus précaire qu'ailleurs, ce qui doit inciter à une certaine prudence quant à l'avenir.

Pour terminer d'une manière plus pragmatique par rapport au budget lui-même, comme le CG l'aura constaté, le CC a déposé un amendement qui, en cas d'intégration, a pour effet de diminuer le déficit du budget à fr. 502'400.-. En intégrant les fr. 178'000.- de revenu supplémentaire suite à la décision du Grand conseil, le déficit descend à fr. 324'400.-.

M. Devenoges (PS) s'exprime en tant que président de la CGF : « *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport de la CGF vous a été remis en temps utiles ; Vous avez pu en prendre connaissance, aussi je ne le relirai pas, me contentant d'en relever quelques points qui ont fait débat ou qui demandent une réponse.*

*Relevons tout d'abord que la CGF a salué la qualité des rapports et documents qui lui ont été présentés et en a remercié le Conseil communal et l'administration.*

## Budget de fonctionnement

- ✓ *Jetons de présences. La CGF a appris que la commission des règlements se penchera sur ce dossier.*
- ✓ *Jetons de présence des conseillers communaux siégeant au Grand Conseil. La pratique actuelle diverge du règlement. La CGF mandate la commission des règlements pour s'occuper également de ce dossier, à savoir si le règlement doit être modifié ou appliqué tel quel.*
- ✓ *La question de l'augmentation des vacations du Conseil communal sera discutée ce soir, au vu de l'amendement déposé par le Conseil communal.*
- ✓ *Dans les points de détail, il est demandé plus d'explications pour justifier l'augmentation du poste Mobilier et matériel (141.311.00) du Centre de secours.*
- ✓ *De même à propos des postes 210.301.03 Direction d'écoles (éventuelles externalisations des tâches)*
- ✓ *Enfin, il est aussi demandé un commentaire concernant le poste 210.302.08 Traitements non subventionnés.*

*Le budget 2014 a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres de la CGF ».*

Le président ouvre la discussion générale

M. Calame (PLR) fait l'intervention suivante : « *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR remercie pour commencer le Conseil communal et l'administration communale pour son travail d'élaboration de ce budget 2014, ainsi que pour l'excellent rapport qui l'accompagne.*

*Lors de la clôture des comptes 2012, en mai dernier, le rapporteur PLR saluait le résultat exceptionnel de 3.5 millions de francs de bénéfice avant la création de la réserve pour la recapitalisation de Prévoyance.ne. On ne peut aujourd'hui que saluer une nouvelle fois la création de cette réserve, qui aujourd'hui démontre tout son sens alors que c'est près de 4 millions de francs qui sont comptabilisés comme charges dans le budget 2014. Reste tout de même un million qui grèvera l'exercice à venir, et reste encore un énorme sentiment de grogne vis-à-vis de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.*

*On ne peut également qu'entre guillemets se réjouir du fait que les changements dans la péréquation horizontale ne prendront effet qu'au premier janvier 2015, puisque celle-ci nous sera toujours favorable, mais sa contribution dans nos comptes chutera de 5.6 millions à moins de 3 millions de francs. Alors que la péréquation verticale, elle, disparaît, ce qui toutefois se révèle comme un acte réjouissant et un symbole que la situation à Val-de-Travers s'améliore. Mais ce n'est pas tout, les réformes cantonales, alors qu'elles semblaient terminées en ce qui concerne les différents désenchevêtrements, nous joueront encore des tours à l'avenir avec l'harmonisation de la répartition des impôts. La décision récente du Grand Conseil d'adopter une phase transitoire quant à l'inclusion de l'impôt sur les frontaliers dans cette harmonisation nous améliore au passage de 170'000 francs le budget 2014, mais l'avenir reste préoccupant, de plus que Prévoyance.ne n'a pas dit son dernier mot.*

*Au niveau communal, on peut constater tout de même que la moitié des charges provient des charges de personnel, et qu'entre le début 2013 et la fin 2014, le nombre d'EPT aura augmenté de 17 unités, soit plus de 7%. Il est vrai qu'ici encore, de nouvelles décisions cantonales nous sont imposées, en ce qui concerne sur le Guichet Social Régional qui nous coûte quelque postes supplémentaires, là où nous l'avions espéré, mais en vain, le canton n'aura même pas réussi à réaliser des économies de son côté. Bien sûr notre décision du début de semaine est, elle aussi, responsable de cette augmentation d'EPT, en ce qui concerne l'accueil parascolaire. Quoi qu'il en soit, le groupe PLR est convaincu que le Conseil communal continuera son excellente gestion et qu'une telle progression du nombre d'EPT ne se reverra pas de sitôt.*

*On s'insurge une nouvelle fois sur l'augmentation de 8 à 10% des cas d'aide sociale en 2014, mais gageons que la nouvelle politique du Conseil d'Etat saura stopper l'hémorragie en favorisant la réinsertion. Le groupe PLR en profite pour féliciter le Conseil communal pour la réponse apportée au courrier publié la semaine dernière relative à une décision du Service d'action sociale dans le cadre d'obsèques d'une personne âgée. Le groupe PLR se réjouit du souci ainsi exprimé et souhaite toutefois qu'un œil attentif puisse être conservé sur la manière d'agir avec les personnes bénéficiaires de ce service. Certes, toutes devraient être davantage encore encouragées à reprendre une activité professionnelle dans les meilleurs délais mais certaines d'entre elles ont besoin d'un coaching plus humaniste. Or, nous croyons avoir perçu, çà et là, que tel n'était pas toujours le cas. Par votre réponse, nous voici rassurés ! »*

*Le groupe PLR est toujours en attente d'une réponse à son postulat en matière d'habitat à Val-de-Travers, mais constate avec plaisir que les projets vont bon train, et il ne peut que se réjouir des bonnes perspectives de développement industriels dans la zone de la Léchère, qui nous le souhaitons toujours, pourra donner de l'air aux habitants de la région, pourtant placés au centre du programme de législature, mais qui ces derniers temps ont plutôt tendance à se voir instaurer de nouvelles taxes, comme celle du désormais célèbre canapé à éliminer, que de recevoir de bonnes nouvelles en ce qui concerne l'évolution de leur avoir disponible ! A ce propos, le groupe PLR se réjouit de lire les propos du CC dans son rapport, lorsqu'il nous confirme ses engagements pris lors du bouclage des comptes 2012 où il s'engage à investiguer la baisse du coefficient fiscal d'ici la fin de l'année 2014, le groupe PLR s'en réjouit déjà.*

*En guise de conclusion et en résumé, le groupe PLR est majoritairement, voire unanimement, favorable à ce budget 2014 et l'acceptera dans son ensemble. Nous n'accepterons pas de nouvelles charges et reviendrons sur des points particuliers lors de l'examen de détail. Merci de votre attention».*

*M. Berthoud (PS) s'exprime à son tour : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, un grand Merci! Oui, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste tient en préambule à adresser ses plus vifs remerciements au Conseil communal, à l'administration et plus particulièrement au dicastère des finances pour l'important travail d'équilibrisme financier qu'ils ont dû fournir pour nous présenter ce budget 2014. Le nombre ahurissant de réformes dont il a fallu tenir compte dans l'établissement de ce budget ne peut en effet que forcer notre admiration!*

*Citons pêle-mêle : Recapitalisation de la caisse Prévoyance.ne, réforme de l'imposition des personnes physiques, harmonisation de la clé de répartition des impôts entre l'Etat et les communes, nouvelle répartition intercommunale de l'impôt des personnes morales, nouvelle répartition de la facture sociale entre l'Etat et les communes, etc... L'ensemble de ces réformes sont autant d'éléments qui complexifient encore le difficile exercice d'établissement d'un budget.*

*Au vu de ces importants changements, le déficit de fr. 512'400.- au compte de fonctionnement de ce budget 2014 nous paraît supportable, d'autant que le principe de prudence en matière de recettes fiscales semble une nouvelle fois avoir été scrupuleusement respecté par le Conseil communal. Nous pouvons donc espérer qu'à l'instar de ces dernières années, les comptes 2014 boucleront sur un résultat meilleur qu'escompté dans ce budget.*

*Au chapitre des satisfactions, notre groupe tient en premier lieu à saluer la volonté du Conseil communal d'augmenter la dotation en personnel de certains services de l'administration, tels que celui des ambulances, de l'aide sociale et de l'accueil pré et parascolaire.*

*Ces services, dont le bon fonctionnement est essentiel si l'on veut assurer des prestations de qualité à la population valloisienne, ont souffert d'un manque chronique de ressources au cours de ces dernières années. Nous ne pouvons donc, une fois encore, que soutenir ce renforcement en espérant que les conditions de travail du personnel communal ainsi que les prestations à la population s'en trouveront sensiblement améliorées.*

*Autre motif de contentement à la lecture de ce budget; la hausse attendue des rentrées fiscales. Certes, les effets des réformes précitées jouent un rôle prépondérant dans cette croissance prévue, mais la bonne conjoncture économique, le développement des entreprises sur notre sol communal et la tendance haussière globale des revenus de la population sont autant de signaux réjouissants qui ne peuvent qu'apporter un sentiment de satisfaction et d'espoir en ce grand rêve d'avenir qui symbolise notre jeune commune fusionnée.*

*Saluons enfin les efforts financiers consentis par le Conseil communal dans les domaines de l'entretien des routes, de l'amélioration des jeux des jardins publics et de la politique salariale envers les employés de l'administration.*

*Quelques bémols viennent cependant assombrir le tableau optimiste dépeint jusqu'ici. En premier lieu, nous pouvons citer la forte croissance des charges liée à l'aide matérielle. Cette hausse préoccupante du nombre de personnes devant recourir à l'aide sociale doit nous alerter et nous pousser à soutenir, plus encore, les programmes de réinsertion professionnelle tels qu'Ecoval qui constituent, à notre sens, la seule réponse crédible si l'on désire parvenir à infléchir cette tendance inquiétante.*

*Autre raison d'inquiétude pour le groupe socialiste, le maintien de fortes recettes liées aux tarifs des ambulances. En clair, cela signifie donc, qu'à l'heure actuelle, aucune décision sur l'harmonisation des tarifs de prise en charge à l'échelle cantonale n'est envisagée. Cette situation que nous qualifions de totalement inacceptable doit impérativement être revue dans des délais très courts et invitons donc le Conseil communal à intensifier encore son travail de négociation avec le Conseil d'Etat afin que le budget 2014 soit le dernier comportant de telles recettes au chapitre des ambulances.*

*Pour terminer sur un constat plus personnel, quelques ressources financières supplémentaires afin de soutenir la vie associative et culturelle de notre commune n'auraient pas constitué un mauvais choix en regard de ce qui est proposé dans d'autres communes du canton...*

*En conclusion, notre groupe accueille donc globalement positivement le budget qui nous est proposé ce soir et votera favorablement tant son entrée en matière que les arrêtés qui en découlent. Merci de votre attention ».*

M. Willener (UDC) prend la parole : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, attachez vos ceintures car ça risque d'en égratigner quelques-uns.

*Tout d'abord nous tenons à remercier les différentes personnes qui ont travaillé à la rédaction du document du budget et également le personnel communal dans son ensemble.*

*Ensuite le Groupe UDC qualifie ce budget de moyennement bon. Il est vrai que la recapitalisation de Prévoyance.ne, le plombe légèrement mais comme presque voire toutes les communes du canton. Donc si cette année nous avons prévu une réserve de 3 millions, nous pouvons pour ce budget entendre que cette année est exceptionnelle, mais les suivantes ne le seront plus. Ce qui nous désole c'est que les 4 autres villes du canton prévoient un budget positif et que nous nous ne sommes pas capables de le sortir, dans une période de bonne conjoncture comme nous le vivons actuellement, nous devrions dégager un budget bénéficiaire ou tout au moins équilibré.*

*Je vous l'annonce déjà le Groupe UDC acceptera l'entrée en matière ainsi que le budget tel que présenté et nous refuserons tous amendements qui le péjorera.*

*Maintenant je me permets quand même plusieurs remarques, même si je le sais que comme chaque année elles ne seront pas prises en compte.*

*Premièrement la chose la plus grave et inacceptable, c'est le fait que le Conseil Communal ne tient pas compte de ce qu'il écrit dans le rapport. Pour preuve en page 5 il est écrit « Conformément aux dispositions prévues par l'Etat dans le cadre de son propre budget et qui sont appliquées par*

*analogie au personnel communal, l'indexation négative des salaires, si elle est confirmée par le Grand Conseil, sera appliquée au personnel communal à taux identique ». Je vous confirme que cela a été validé par le Grand Conseil. Nous avons reçu en début de semaine une note que le Conseil Communal ne l'appliquera PAS !!!! J'espère sincèrement que le Conseil Communal et les employés s'en souviendront lors de la prochaine indexation positive !!!!*

*Ensuite la lecture très aléatoire du Règlement sur les statuts des conseillers communaux qui stipule à l'article 10 que « En cas de cumul avec un mandat électif cantonal et/ou fédéral, la moitié des jetons de présence sont versés à la caisse communale ». A ce jour un seul verse quelque chose à des associations.*

*Concernant le personnel communal nous n'avons pas trop de remarques, les postes créés l'ont été par le Conseil Général et proviennent du fait que nous devons nous soumettre à certaines conformités de différentes lois cantonales, je pense aux personnels ambulanciers et au service social. Mais nous continuons de demander au Conseil Communal de bien analyser la situation à chaque départ.*

*Nous vous invitons aussi à vraiment empoigner le taureau par les cornes concernant le chômage dans notre région, auprès des entreprises surtout quant on sait la politique de recrutement de certaines, cela est tout bonnement scandaleux. Je n'ai pas peur de citer l'exemple de Cartier que le Conseil Communal a accueilli en faisant un travail d'une grande rapidité. Cette société se permet de passer des annonces dans les grandes surfaces françaises et de ce côté de la frontière il n'y a aucune demande... et ceci n'est pas le pire des exemples qui m'est venu aux oreilles.*

*Comme chaque année je reviens sur le chapitre de la sylviculture qui est toujours aussi mauvais. Sur la surface totale de la forêt et pâturages boisés de la commune, ladite commune en détient le 40% et elle n'est pas capable de sortir un bénéfice acceptable, alors que les anciennes communes de Buttes, Les Bayards par exemple faisaient des milliers de francs de bénéfice par année. Même si je vais paraître cruel et m'attirer la foudre de certains mais aussi la compréhension de beaucoup de Vallonniers, il faut sérieusement repenser à l'utilité de cette équipe forestière ou de son fonctionnement du moins.*

*Est-il déjà urgent d'entamer une auto-analyse au vu de la planification financière quadriennale et s'il le faut pourquoi pas couper dans le gras ? Passez-moi l'expression.*

*En conclusion j'espère que certaines de mes remarques seront étudiées et j'invite les autres conseillers généraux à accepter ce budget tel que présenté et le Conseil Communal à une grande attention lors de l'année à venir afin de nous proposer un budget bénéficiaire ou du moins équilibré. Merci pour votre écoute ».*

*M. Vaucher (POP) s'exprime à son tour : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous voulons remercier le personnel communal et le Conseil communal pour leur travail. L'augmentation des charges ne manque pas de nous inquiéter, même si nous sommes heureux de constater que les rentrées en hausse compensent en grande partie les dépenses. Nous sommes inquiets de l'augmentation de l'aide sociale. La moitié des bénéficiaires de l'aide sociale sont des personnes qui travaillent, mais si mal payées qu'elles doivent être aidées par la collectivité. Si un salaire minimum de fr. 4'000.- est accepté par le peuple ce printemps, cela soulagera les comptes communaux et éviterait que les employeurs indécents n'assument pas leurs responsabilités sur le dos de la collectivité.*

*Nous sommes aussi déçus en bien puisque nous aurions dû constater un bénéfice de fr. 3'500'000.- alors que l'assainissement de prévoyance ne qui reste d'ailleurs un grand malade, suite à l'incurie de nombreux Conseillers d'Etat qui ont régulièrement refusé d'augmenter les cotisations du personnel puisqu'eux-mêmes auraient dû également augmenter les cotisations patronales. Cela aurait péjoré leur budget et ce de manière répétitive sur une vingtaine d'années. Soit l'incurie des Conseillers d'Etat ainsi que l'indécatesse de certains Conseillers communaux de la Ville de Neuchâtel, plus intéresser par leur carrière que par une gestion rigoureuse qui péjorent actuellement notre budget. Une décision fédérale quant au taux de couverture des caisses de*

*pension publiques qui est passée de 70 à 100% péjore encore la situation de la caisse de pension. Néanmoins, malgré ces quelques bémols, nous sommes satisfaits du budget qui nous est présenté. Nous remercions encore le CC pour cette rigueur et nous espérons effectivement, si Prevoyance.ne ne fait pas encore des siennes, que nous pourrions avoir un budget bénéficiaire l'an prochain».*

*Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole : « Pour l'appréciation par notre groupe de ce budget 2014 et comme chaque année à pareille époque, on se rend compte qu'il comporte son lot habituel de bonnes surprises et de mauvaises surprises, que bon nombre d'inconnues subsistent, que bien entendu les charges sont en augmentation, ou encore qu'on peut en couvrir une bonne partie car les recettes fiscales sont sensées augmenter aussi.*

*Somme toute avec le recul qu'on a aujourd'hui par rapport aux exercices précédents, il nous semble qu'on reconnaît l'air et qu'on connaît la chanson : apparemment tout augmente, charges, revenus et endettement, et cette tendance ne nous enchante pas forcément. En résumé, tout cela nous paraît se présenter comme d'habitude - comme disait Cloclo .... Raison pour laquelle nous sommes tentés de reprendre certains couplets de séances consacrées aux budgets précédents.*

*Cela dit, nous espérons toutefois qu'autant le législatif que l'exécutif ne tombent pas dans le piège de la routine, car la population et le personnel de notre commune méritent bien mieux, et que les défis ne manquent pas. Pour notre part, vous aurez probablement remarqué que nous nous sommes contentés d'un seul et unique amendement ; ce qui en soi est déjà une marque de changement, voire de progrès.*

*Mais trêve de plaisanterie, nous remercions comme il se doit le CC et les services administratifs pour ce rapport budgétaire complet qui nous délivre une vision claire de l'orientation financière de notre commune pour l'année prochaine et des enjeux qui y sont liés.*

*Compte tenu de l'imposante recapitalisation de Prevoyance.ne, le résultat escompté pour 2014 s'avère proche d'un équilibre tout relatif, avec fr. 512'000.- de déficit pour plus de 72 Mio de charges. S'il faut se réjouir que la phase d'assainissement initiée en 2009 est derrière nous avec à la clé un équilibre structurel, que les recettes fiscales seront en augmentation et donc une situation comptable plus confortable, cependant cet équilibre nous paraît encore et toujours relativement précaire.*

*On le voit d'une part avec les dotations supplémentaires en personnel qu'il a fallu faire dans plusieurs services au cours des derniers mois ou ceux à venir, mais aussi d'autre part avec les manœuvres qui se profilent sur le plan de la réforme de la fiscalité et sur le champ de bataille qu'est la péréquation financière intercommunale. Tout comme le CC et l'Association des communes neuchâteloises, nous espérons vivement que le projet actuel de réforme de la péréquation horizontale soit refusé et qu'il fasse l'objet d'une sérieuse réévaluation pour aboutir à une véritable solidarité intercommunale.*

*De plus la situation dans le domaine social et du chômage ne s'améliore pas, loin s'en faut, et toute mesure qui favorisera la réinsertion sociale et/ou professionnelle et permettra de réduire les inégalités est la bienvenue et même nécessaire.*

*Au chapitre des bonnes nouvelles, nous saluons donc les formations et les places supplémentaires dans les ateliers d'Ecoval.*

*Comme aussi relevé par la CGF, nous approuvons la politique salariale du CC qui, dans sa grande sagesse renonce à différer la progression des échelons ou à faire supporter une indexation négative sur les salaires des employés communaux, alors qu'au travers de la motion « Réorganisation de l'administration, et la suite..», il leur a été demandé dernièrement d'améliorer la qualité des prestations et des renseignements auprès de la population.*

*De même nous apprécions le développement de l'accueil parascolaire et de la crèche, quand bien même ce n'est qu'un premier pas timide dans la bonne direction pour remplir nos obligations légales.*

*Par ailleurs le CC nous annonce que les taxes causales ne devraient pas augmenter - enfin un répit bienvenu après le mouvement continu à la hausse observé ces dernières années ! Mais cet*

*optimisme pourrait vite être tempéré, car plusieurs crédits à solliciter en 2014 portent sur des chapitres autofinancés par les taxes.*

*La reconnaissance que certains services étaient sous-dotés en personnel stabilisé de manière manifeste et chronique est aussi à saluer, quand bien même cela entraîne et entraînera de façon durable de nouvelles charges supplémentaires.*

*Au chapitre des mauvaises surprises, quoiqu'il serait en fait plus judicieux de parler d'une mauvaise habitude plutôt que d'une surprise, il apparaît une fois de plus une augmentation significative pour l'ensemble des biens, services et marchandises, évaluée à 8,8% et donc supérieure à l'inflation pour la quatrième année consécutive. Si les raisons fournies sont explicites, le CC mentionnait lors des budgets précédents que « ce poste devra faire l'objet d'une grande attention de la part des services pour éviter un dérapage des charges communales ». Force est de constater que globalement, cette attention n'a peut-être pas été assez soutenue et qu'il n'en reste plus qu'un vœu pieux.*

*Au chapitre des préoccupations récurrentes et comme d'habitude, on pourrait aussi mentionner à ce stade les 2 serpents de mer que sont le Centre sportif et le traitement des déchets, même si on reconnaît que la situation au budget présente une stabilité relative, et nous espérons que cela sera bien le cas au moment des comptes.*

*Enfin et même si cela n'est pas en lien direct avec une quelconque ligne budgétaire mais doit être plutôt abordé dans un autre cadre, permettez-nous encore de faire part de notre grande préoccupation quant à la manière dont plusieurs employés ont été traités dernièrement par notre autorité exécutive, car nous estimons que ces employés n'ont pas eu le respect qu'ils méritent.*

*Pour conclure, notre groupe est disposé à accepter ce budget, non sans avoir déposé au préalable et une nouvelle fois un amendement à portée essentiellement symbolique et politique concernant la formation post-obligatoire. Nous vous le concédons, cet amendement devient quasiment une habitude... ».*

M. Mairy (cc) remercie l'ensemble des groupes pour l'accueil globalement favorable à ce projet de budget. Il se permet de revenir sur quelques considérations d'ordre général sur lesquelles notre assemblée n'aura pas l'occasion de revenir lors de l'examen de détail. Effectivement, les charges sont en hausse et c'est également une préoccupation pour le CC. Comme cela a été déterminé dans le rapport, plusieurs charges vont peser l'an prochain. Pour Prévoyance.ne, il s'agit de charges ponctuelles, ce qui devrait permettre de maîtriser l'évolution des charges au cours des années à venir. Celle-ci doit être remise dans son contexte et la plupart des charges qui grèvent le budget 2014 font poser des questions légitimes. L'accueil favorable que le CG fait au budget 2014 laisse penser au CC que vous partagez cette opinion.

Evidemment les autres villes du canton présentent un meilleur résultat dont nous pouvons nous réjouir pour elles. Mais il est difficile de regarder uniquement la dernière ligne du budget pour tirer des comparaisons entre les villes. Il convient de comparer leurs sources de revenus, la structure de leur population et de leur administration, ainsi que leur mode de fonctionnement. Pour rappel, notre commune a une structure relativement modeste. Le Locle, qui a une population de taille similaire à celle de Val-de-Travers et un territoire plus petit, frôle les 200 équivalent plein temps. Même avec les augmentations qui ont été décidées par le CG le 9 décembre dernier et celles qui sont liées au budget, Val-de-Travers en est loin lorsque l'on fait abstraction des enseignants. Lorsque l'on compare les résultats financiers, il faut prendre en compte l'ensemble des éléments. Ailleurs, les revenus des entreprises ou de la population sont globalement différents de ceux de Val-de-Travers.

Quant à l'évolution des charges, il est intéressant de constater qu'elles augmentent partout, dans toutes les collectivités publiques. Certaines villes comme Wintherthur ont dû remonter leur coefficient fiscal.

Concernant l'aide sociale, il y a de grosses inquiétudes quant à l'évolution des charges matérielles, le Canton entend porter ses efforts pour les maîtriser en donnant d'avantage de moyens à l'insertion. Toutefois, pour évaluer la hausse communale du budget relatif à l'aide sociale, il faut être attentif à certains éléments. A Val-de-Travers, il a ainsi été créé 1.5 poste de travail pour le Guichet Accord, qui n'est pas une prestation directement liée à l'aide sociale matérielle mais qui

visé à fournir les premières prestations en terme d'octroi de bourse d'études par exemple ou de recouvrement des pensions alimentaires. Il y a donc le volume global du service social qui augmente, mais pas uniquement au niveau de la charge matérielle qui reste évidemment préoccupante. Le CC se réjouit que le CG ait noté les efforts fait en matière d'insertion et particulièrement les nouvelles places ouvertes chez Ecoval. Il est important de pouvoir compter à Val-de-Travers sur un tel programme, ainsi que sur la présence du CNIP. Le travail fourni en matière de formation-réinsertion peut porter ses fruits si l'effort est partagé et qu'il n'est pas uniquement fait par la collectivité publique.

Le CC se réjouit de voir que de plus en plus d'entreprises contribuent à cet effort en accueillant des bénéficiaires de l'aide sociale pour des stages en contrat d'insertion professionnelle et même si cela ne relève pas directement de la commune, elle peut se réjouir que le CNIP ait eu la bonne idée de remettre cette année pour la première fois, un label d'intégration aux entreprises qui accueillent des personnes invalide au bénéfice d'une rente AI. Cet effort commence de plus en plus à être porté par l'ensemble de la collectivité et M. Mairy est d'avis que c'est de cette manière que le problème sera résolu.

En terme de chômage, il partage en partie les remarques émises par le groupe UDC. Elles peuvent être relativisées en prenant les derniers chiffres statistiques de chômage où pour le mois de novembre, le district du Val-de-Travers est à 5,2 % et est en-dessous de la moyenne cantonale, ce qui est assez réjouissant. Il a été très longtemps largement en dessus. Il y a un an, le Val-de-Travers était à 5,8 % alors que le canton était à 5 %.

Au niveau de l'emploi, nous constatons quand même un effet favorable direct de l'installation des entreprises sur le territoire communal. Cela même si, évidemment, le CC préférerait également que les créations d'emplois bénéficient en priorité aux habitants de la région. Il y a certes d'autres problèmes qui se posent tels que ceux des qualifications et de disponibilité, même s'ils n'expliquent pas tout. Le CC reste attentif et répète le message pour favoriser l'embauche de la main d'œuvre locale. Toutefois, le CC ne peut pas prendre les décisions à la place des entreprises. Il faut rappeler que si ces entreprises viennent à Val-de-Travers, c'est également parce qu'elles trouvent de la main d'œuvre frontalière qui contribue aussi pour un montant conséquent aux revenus communaux. Concernant les chiffres 2014 qui ont été rectifiés en fonction du vote du Grand conseil, Val-de-Travers s'attend à percevoir pour l'impôt frontalier fr. 2'500'000.- et pour l'impôt sur les entreprises fr. 5'800'000.-. La commune ne peut pas faire abstraction de l'utilité de se trouver à proximité d'une zone frontalière.

Pour répondre de manière générale concernant la préoccupation du groupe des Verts relative à l'évolution du poste des biens, services et marchandises, il rappelle que deux grosses dépenses concernent la mise en conformité électrique de bâtiments et la rénovation des routes suite aux intempéries. Le CC a plutôt l'impression de veiller à une stricte maîtrise de ces postes. Mais c'est volontiers que le CC répondra si des exemples précis de hausse de charges de biens, services et marchandises semblent disproportionnés.

M. Mairy ajoute qu'il reviendra sur la question relative à la sylviculture lors de l'examen de détail. Il remercie encore pour l'accueil favorable réservé à ce projet de budget.

M. Michel (cc) souhaite s'exprimer sur deux éléments pour lesquels il y a eu des interpellations lors du débat d'entrée en matière et pour lesquels il ne pense pas revenir lors de l'examen de détail. Concernant le tarif des ambulances, c'est un sujet abordé à plusieurs reprises au CG. La situation est pire que celle qui a été expliquée, car il n'y a pas uniquement le tarif des ambulances, il y a aussi une double iniquité de traitement dans ce domaine. Le CG a déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet en long et en large. Tout d'abord le coût par habitant est 2 fois plus élevé dans notre région que dans d'autres et cela est lié à l'infrastructure qui doit être mise en place. En effet, notre service couvre 24% du territoire cantonal alors que Val-de-Travers compte 12'000 habitants soit 7% de la population du canton qui doit en assumer les coûts. Il y a donc un problème de masse critique en termes d'habitants pour pouvoir financer cette infrastructure nécessaire vu l'éloignement des sites de soins [aiguës/aigus](#) et des centres de renfort. D'autre part, il y a une facturation au patient qui est

le double par rapport aux autres patients du canton qui sont pris en charge puisqu'elle découle de la durée de l'intervention et du nombre de kilomètres parcourus.

La prise en charge des patients dans le domaine préhospitalier est de la compétence communale. Le canton est réparti en trois régions : Montagne, Littoral et Val-de-Travers et le statu quo du système de financement avantage deux régions et désavantage la nôtre. Il est difficile de discuter avec des partenaires dans ce cadre alors que deux sont avantagés par la situation actuelle et qui n'ont aucun intérêt à la revoir. Toutefois, ce n'est pas pour autant que le CC est resté les bras croisés. Différentes actions ont été entreprises. Ce sujet est abordé systématiquement avec le Conseil d'Etat à chacune des rencontres avec le CC. Ce point est régulièrement abordé avec les services de l'Etat. M. Michel rappelle que, sur proposition de la députation vallonnière, un postulat a été accepté par le Grand conseil en mars de cette année. Il vise à harmoniser les coûts dans le canton et à aboutir à une forfaitarisation dans la facturation des ambulances.

Enfin, le CC a travaillé activement depuis de nombreuses années pour aboutir à une centrale 144 qui, fort heureusement, a été acceptée il y a deux semaines par la population. Cela aura comme avantage de supprimer les périmètres d'interventions et la différence de coût par habitants entre les régions ne sera dès lors plus pertinente. Cela fait donc plusieurs années que le CC y travaille et il espère avoir des résultats concrets prochainement.

Concernant la deuxième interpellation relative à la manière dont les employés communaux sont traités, M. Michel relève que ce n'est pas le lieu pour en parler et que le CC n'a pas tout à fait saisi cette interpellation qui émane du groupe des Verts. M. Michel peut, et M. Mairy l'a dit dans son débat d'entrée en matière, rappeler que, dans le cadre du budget, la politique salariale de l'Etat a notamment remboursé des retenues obligatoires 2011 et 2012 à hauteur de 78 % et prévoit une indexation négative sur les salaires de -0.32% l'année prochaine, ainsi que le report de l'échelon supplémentaire au 1<sup>er</sup> avril. De son côté, le CC a remboursé la retenue obligatoire non pas à 78%, mais à 130% et prévoit l'échelon au 1<sup>er</sup> janvier, ainsi que de renoncer à appliquer l'indexation négative. C'est une politique salariale qui coûte fr. 140'000.- de plus que ce qui aurait été la politique salariale du CC s'il avait appliqué celle de l'Etat.

En outre, il y a plusieurs créations de postes qui sont prévues pour l'année prochaine, justement pour alléger la surcharge de travail des collaborateurs dans certains services. Le CC a adopté un certain nombre de mesures pour développer les échanges avec le personnel et le valoriser. D'un côté il est reproché au CC d'intervenir structurellement et d'un autre côté on l'accuse de ne pas ménager le personnel qui fait, par ailleurs, un excellent travail. Il y a peut-être des accusations gratuites. Il ne sait pas de qui Mme Vaucher se fait la porte-parole, en tous les cas, si elle a des informations plus concrètes, il l'invite fortement à s'approcher du CC à la fin de la séance pour en parler plus amplement.

M. Santiago (Les Verts) répond que la question ne portait pas sur la politique salariale. Il se permet de répéter le texte du rapport « nous approuvons la politique salariale du CC qui dans sa grande sagesse renonce à différer la progressions des échelons ou à supporter l'indexation négative sur les salaires des employés communaux ». Il précise que la remarque portait sur les aspects de respect vis-à-vis de certains employés communaux et comme mentionné, cela n'est pas dans le cadre de l'examen du budget que cela doit être traité. Il préfère donc clore ce débat et espère avoir l'occasion d'y revenir dans le cadre de commissions ou d'autres organes institutionnels.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen du budget de fonctionnement. Il laisse les différents groupes s'exprimer. Après chaque question, la parole sera donnée au chef de dicastère qui y répondra.

## 0. ADMINISTRATION

### Amendements CC – 012.300.01 Vacation du Conseil communal fr. ~~60'000.-~~ fr. 50'000.-

M. Michel (cc) commente cet amendement en ces termes : «*Lors de la transmission du budget, il avait été initialement proposé d'augmenter les vacations du CC, lorsque je dis vacations, c'est le remboursement des frais du CC, notamment les frais de déplacements, téléphones, repas. L'idée était d'adapter les vacations aux frais réels du CC. Dans l'intervalle, le CC a appris que non seulement les vacations n'étaient plus dès 2014 soumises aux cotisations sociales et qu'en plus elles n'étaient plus soumises à l'impôt. Comme cela a été discuté à la CGF et vu que ce sujet sera globalement repris par la CREGL, le CC propose de revenir au montant initial, soit de diminuer le montant des vacations attribuées aux conseillers communaux de fr. 10'000.-*».

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement du CC. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

## 2. ENSEIGNEMENT – FORMATION

### 210.301.03 Direction école

M. Calame (PLR) souhaite exposer une réaction. Il constate quand même une augmentation disproportionnée des traitements des directeurs d'école par rapport à l'indexation de -0.32% qui est celle proposée par l'Etat pour le personnel communal. Et qu'une fois encore c'est le canton qui impose. Il trouve personnellement que ce poste devrait servir d'élément de réflexion à tous ceux qui pensent que les conseillers communaux gagnent trop d'argent, s'il y en a encore ! Au final il souhaite rappeler les propos de M. Mairy lorsqu'il était encore conseiller général qui rappelait, il y a un an, que sur trois directeurs, deux sont domiciliés en dehors de la commune.

### 210.351.00 Part aux établissements spécialisés AI

M. Calame (PLR) trouve que cette augmentation est inquiétante et il souhaite savoir avec quelle exactitude ce genre de prévisions sont communiquées.

Mme Brunner (cc) explique qu'il y a quelques mois, le CC a reçu un courrier du Service des établissements spécialisés informant de l'indexation des coûts pour les élèves placés dans ces établissements spécialisés. Il y a une augmentation relativement importante. Par exemple pour le cycle 3 cela passe d'un tarif de fr. 46.10 à fr. 57.-, soit plus de fr. 10.- par jour et par enfant d'augmentation. Or, la majorité des enfants placés sont au cycle 3. Tout au long de l'année scolaire, la commune a des enfants qui sont placés dans des institutions, selon des décisions de l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant, soit l'ancienne autorité tutélaire. Certains enfants restent quelques semaines, d'autres toute l'année scolaire. Le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement a des listes mises à jour au fur et à mesure de l'entrée ou de la sortie des enfants dans les établissements. C'est réellement difficile de faire des projections, particulièrement parce que la situation peut changer d'un mois à l'autre. Cette année, il y a eu un cas particulier avec une famille de trois enfants qui ont tous été placés en même temps dans une institution. Trois enfants, ça bouleverse tout de même les chiffres qui sont communiqués au dicastère. Il y a des enfants placés à Belmont, aux Billodes, à la fondation Borel, à la fondation Sandoz et au centre pédagogique de Malvilliers. Ces placements représentent un coût important.

### Amendements Les Verts – 213.318.00 Promotion aux filières postobligatoires fr. ~~0.-~~ fr. 6'000.-

M. Santiago (Les Verts) commente cet amendement en ces termes : «*Permettez-nous de reprendre une discussion qu'on avait déjà eue sur ce sujet ces 2 derniers exercices du budget. Cette ligne concerne aussi bien le Lycée Denis de Rougemont, avec son antenne à Fleurier, que le soutien pour promouvoir les apprentissages dans les entreprises dans la commune. Cet amendement a pour but principal de donner un signal politique clair de soutien des autorités communales envers les lycéens et apprentis qui peuvent poursuivre une filière de formation postobligatoire dans le Vallon.*»

*Cette ligne budgétaire, qui avait été acceptée de justesse l'année passée, est purement et simplement biffée sur ce budget 2014, sans la moindre explication de la part du CC. Nous sommes conscients que quelques actions sont entreprises ici et là en faveur de l'antenne fleurisane du lycée et des places d'apprentissage, mais il est vrai aussi que l'offre est maigrichonne. Tantôt se sont les places qui manquent, tantôt se sont les candidats et candidates qui manquent, on pense par exemple aux métiers du bâtiment, aux polymécaniciens, opérateurs en horlogerie, mécaniciens de production, etc. Comme nos collègues du POP nous l'ont fait remarquer, la communication doit être améliorée.*

*Qui plus est, avec l'amendement du CC concernant les vacances accepté voici quelques minutes, le résultat final ne péjore pas la version actuelle du budget et si l'économie réalisée au niveau des vacances du CC sert à la formation postobligatoire, c'est un investissement pour le futur qui a plein de sens.*

*L'année passée nous avons bien écouté les arguments du CC, comme quoi il n'y a pas besoin de dépenser plus en la matière car des actions sont déjà entreprises. Mais permettez-nous de rappeler qu'il ne s'agit que d'une autorisation de dépenser, que la portée est surtout d'ordre politique, et que si toutes les places sont pourvues sans que cela ne coûte à la commune, tant mieux – mais nous en doutons un peu.*

*Enfin, dans ce budget il a été décidé de recapitaliser Prévoyance.ne pour quelques 3,9 millions de francs, qui est la part qui incombe à la commune pour couvrir le financement des retraités de la fonction publique. En regard de cette somme astronomique qui découle de graves manquements de gestion, il nous paraît que, si notre assemblée prévoit fr. 6'000.- pour mieux soutenir l'avenir professionnel de la jeunesse vallonnière, cela ne constitue en aucun cas un luxe ni un risque financier exorbitant ».*

Mme Brunner (cc) explique qu'effectivement cette ligne n'a pas été reconduite. Elle avait été introduite en 2013 et ce montant n'a pas du tout été utilisé durant l'année 2013. S'il y a des propositions concrètes, le CC pourra utiliser le montant, mais il n'y a pas eu de demandes particulières. Par mesure de cohésion et de cohérence par rapport à ce que le CC a prévu dans ce budget, il n'est pas favorable à cet amendement. Il s'en réfère au vote du CG.

Concernant le lycée, Mme Brunner informe qu'elle a régulièrement des séances avec le comité de promotion et de sauvegarde du Lycée. Ils se rencontrent d'ailleurs jeudi de la semaine prochaine. Le CC est véritablement en lien avec ce qui se prépare au niveau du Lycée, mais il n'a pas besoin de fonds particuliers. Elle passe la parole à M. Mairy pour compléter son intervention.

M. Mairy (cc) explique qu'en matière d'apprentissage, particulièrement pour les formations en polymécanique et micromécanique, des efforts ont été entrepris par la commune en partenariat avec l'association du réseau des fleurons. Ce programme, intitulé « Je me forme au Val-de-Travers » et lancé récemment, contient aussi des témoignages d'apprentis qui sont publiés dans le Courrier du Val-de-Travers, ainsi que des flyers, des prospectus, des kits d'accueil qui seront remis aux futurs apprentis potentiels formés au Val-de-Travers, qu'ils y résident ou, le but étant aussi d'attirer les jeunes d'autres régions à venir étudier au Val-de-Travers. Il relève que, si jusqu'à présent il y avait une collaboration avec les fleurons et le CNIP pour la formation en polymécanique, une collaboration supplémentaire va se faire avec les mêmes partenaires pour la micromécanique. Il y a donc réellement un effort important qui est fait et qui s'inscrit dans le cadre du programme « Je me forme au Val-de-Travers » avec l'appui de la Confédération. Dans le souci de maîtrise des charges qui a été exprimé par tous les groupes, le CC préfère travailler en s'appuyant sur des apports extérieurs comme c'est le cas pour ce programme, d'autant que ceux qui lui sont alloués pour ce projet lui permettent d'atteindre l'objectif visé, plutôt que de créer des nouveaux centres de charges.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement des Verts. Ce dernier est accepté par 16 OUI contre 13 NON et 1 abstention.

*210.301.03 Direction de l'école / 210.302.01 Traitements remplaçant non subventionnés*

M. Devenoges (PS) prend la parole « *La CGF s'était posée quelques questions concernant la direction de l'école, les éventuelles externalisations de tâches et le poste de traitements non subventionnés. Est-ce que l'on peut avoir quelques réponses ou des esquisses de réponses à ces questions ?* ».

Mme Brunner (cc) répond qu'effectivement, elle a entendu la remarque de la CGF que certaines tâches de direction d'école étaient confiées aux délégués des enseignants, notamment les horaires des salles de sport, l'organisation des camps de ski et différentes autres missions. La direction a d'autres tâches à réaliser liées à la mise en place du cercle scolaire. Elle travaille maintenant à l'organisation des classes pour l'introduction du demi-cycle découlant de la réforme des filières. Depuis quelques années l'école bouge beaucoup, notre direction est aussi relativement jeune. M. Rey est arrivé dans le cercle scolaire en août 2012, donc il faut qu'il s'approprie ces éléments.

Il est exact que la direction participe à des séances cantonales. Lorsque l'on compare le cercle scolaire de Val-de-Tavers avec celui de l'EOREN qui compte 17 membres au sein de sa direction. Lorsqu'il s'agit de participer à 4 ou 5 comités, le cercle scolaire de Val-de-Travers choisit un ou l'autre directeur qui s'y rend et à l'EOREN, il y a un membre de direction qui peut participer à chaque comité de pilotage car ils ont un effectif directionnel qui est beaucoup plus dense. L'importance d'y participer reste d'actualité car notre région doit se défendre y compris concernant ses particularités. Le cercle scolaire de Val-de-Travers est particulier et étendu sur beaucoup de villages. Des villages très petits avec des effectifs moindres, que ne connaît pas par exemple le cercle scolaire d'EOREN qui peut organiser des classes avec 19 élèves pour un degré, 20 élèves pour un autre degré, etc., car ils ont un bassin d'élèves suffisant pour organiser les classes de façon beaucoup plus simple que chez nous. Dès lors, la voix que peut porter la direction de l'école dans ces comités cantonaux est aussi importante pour tenir compte de ces spécificités. Mme Brunner prend note des remarques et précise qu'elle travaille également à ce que la direction exécute ses tâches de direction.

Concernant le traitement des remplacements, elle précise qu'il y a des traitements subventionnés qui sont liés à des tâches qui sont demandées par le SEO et il y a les tâches relatives au traitement pour des remplacements non subventionnés, telles que celle liées à des décisions d'organisation de la direction de l'école. Cette dernière organise des journées santé, sportives, culturelles à l'intérieur du cercle et il y a un besoin d'enseignants supplémentaires ou de laisser certains élèves en classe alors que d'autres sont avec leur maître principal. Par exemple, des élèves se sont rendus à Genève à l'exposition Toutankhamon, alors que d'autres élèves sont restés à Val-de-Travers. Il y a donc un besoin d'encadrement supplémentaire. Ce sont des journées culturelles ou sportives mises en place par la direction de l'école. Ces traitements supplémentaires représentent fr. 34'000.- pour l'année. D'où la différence entre ces deux postes.

*301.365.01 Subventions à Musée Rousseau / 309.365.01 Subvention au Centre culturel*

M. Calame (PLR) prend la parole : « *Je souhaite ici pousser un petit coup de gueule pour lequel certains pourront peut-être s'associer à l'auto-flagellation pour rappeler qu'il y a un an, un amendement de la CGF accepté par la gauche déjà majoritaire ce soir là, a augmenté la contribution au Centre culturel du Val-de-Travers de fr. 2.- à fr. 2.50 par habitant. Alors que l'augmentation transitoire de fr. 1'000.- à fr. 5'000.- au Musées Rousseau n'avait pas été remise à son niveau initial comme elle aurait été censée l'être. On constate aujourd'hui que c'est le statu quo, on constate également que les subventions réelles accordées au Musée Rousseau ont avoisiné les fr. 10'000.- en 2012. Il serait fort apprécié que d'ici 12 mois alors que le Musée Rousseau aura fait peau neuve notamment grâce à quelques deniers publics supplémentaires, qu'on puisse reconsidérer ces éléments qui devraient être transitoires et que peut-être en contrepartie on réfléchisse à doter la Commission des arts et du patrimoine de ce que l'on pourrait reprendre éventuellement au Musée Rousseau* ».

M. Mermet (cc) explique qu'il faut rester attentif au fait qu'avec la nouvelle organisation, l'activité touristique s'est développée, notamment et de manière importante à Môtiers et, semble pleinement

justifier le fait que l'on donne au Musée Rousseau les moyens de développer son activité et la qualité de son accueil. Il est vrai qu'autrefois le Musée Rousseau était relativement anecdotique. Une nouvelle exposition a été développée, le parcours Rousseau a également été développé et plusieurs choses ont été mises en place. Ces éléments semblent importants au CC en termes d'image d'association de Môtiers et du Val-de-Travers à l'image de Jean-Jacques Rousseau. C'est porteur pour une clientèle particulière au niveau du Val-de-Travers. En 2012, il s'agissait d'un accident, car cela ne va pas se reproduire. Il demande de ne pas diminuer cet apport pour le Musée Rousseau parce qu'il semble vraiment essentiel au niveau de la dimension économique du tourisme au Val-de-Travers.

Pour le Centre culturel, l'apport était modeste et il lui semble qu'il pourrait une fois présenter l'effet multiplicateur que nos subventions au Centre culturel ont sur le Val-de-Travers. Il n'a pas les chiffres précis, mais l'étude avait été faite il y a quelques années. On peut imaginer que chaque franc donné par la commune au Centre culturel du Val-de-Travers permet d'aller chercher environ fr. 10.- de plus pour financer des activités. Cet effet multiplicateur doit être pris en compte lorsque l'on augmente la subvention. Il cite l'exemple de la rénovation de la chapelle de Couvet et du montant extrêmement important investis par le Centre culturel. C'est un apport important pour la région et pour la culture, mais également pour tout un chacun au Val-de-Travers, car il est possible de faire beaucoup de choses dans cet établissement et cela n'a rien coûté à la commune. Cette augmentation de fr. 0.50 est bien investie et a un effet multiplicateur très bénéfique pour la région.

#### *343.311.00 Mobilier, matériel et machine*

M. Willener (UDC) demande si les fr. 30'000.- prévus pour le renouvellement de six machines de fitness viennent en plus des fr. 120'000.- prévus dans le budget des investissements où il est mentionné en page 11 au poste 343.506 qu'un éventuel crédit va être demandé suite à une éventuelle création d'une nouvelle salle de fitness.

Mme Brunner (cc) répond que, pour l'instant, il a été décidé pour autant que le budget soit accepté de racheter quelques machines de fitness, car celles actuellement en place au Centre sportif ont quasiment 20 ans. Elles avaient été achetées d'occasion lors de l'inauguration du centre. Elles sont maintenant passablement obsolètes, voire dangereuses et leur utilisation et de moins en moins fiable. Il a est proposé cette année d'acheter six nouvelles machines pour leur remplacement pour un montant de fr. 30'000.-. Ces nouvelles machines sont beaucoup plus modernes et permettent de faire un programme complet de fitness selon les programmes actuels. Il va de soi que, si par la suite mais ce n'est pas d'actualité, le CC soumet au CG une demande de crédit pour refaire le fitness, ces six machines seront incluses dans les fr. 120'000.-. Le montant est plutôt gardé en mémoire parce qu'une étude a été faite par un stagiaire lors de sa validation de stage professionnel. Il a réalisé un magnifique travail sur une nouvelle étude du Centre sportif relative au fitness. Il est vrai qu'il faudrait investir un montant considérable, mais ce n'est pas d'actualité pour le moment.

#### *343.451.00 Prestations de conciergerie*

M. Santiago (Les Verts) demande un complément d'information concernant la différence de pratiquement fr. 100'000.- entre le budget 2013 et celui de 2014. Comment expliquer ces rentrées supplémentaires.

Mme Brunner (cc) explique que c'est une écriture liée à la reprise de la conciergerie de la copropriété et de l'ECAP. Ce dernier a repris le 30% du bâtiment et ce sont les concierges du Centre sportif qui vont se charger des nettoyages de toutes les salles de théories et de l'auditorium. Un mandat de prestation sera mis en place avec l'ECAP. C'est un apport financier intéressant.

Amendements POP – 542.365.10 Part communale à la maison des jeunes fr. 50'000.- fr. 70'000.-

M. Vaucher (POP) commente cet amendement en ces termes : « *Dans l'optique du bien-être voulu par la commune dans le cadre de sa politique familiale, il semble à notre groupe intéressant d'augmenter le taux d'encadrement de la maison des jeunes. En effet, au vu des succès croissants de Barak, entraînant une diminution des incivilités, notamment au tour de la gare selon les rapports de la police cantonale, le groupe POP demande que fr. 20'000.- de plus soient alloués à la maison des jeunes afin d'augmenter son taux d'encadrement* ».

A la demande de M. Berthoud (PS), le président suspend la séance à 20h53 pour une durée de 5 minutes. A 20h58 le président rouvre les débats.

Mme Brunner (cc) explique qu'en 2013, la subvention communale a passé de fr. 50'000.- à fr. 60'000.-. Le CC avait rendu attentif les membres du comité Barak qu'il fallait qu'il cherche des fonds supplémentaires, d'autres sources de financement auprès de fondations ou autres donateurs. Le CC avait invité le comité à s'approcher du canton pour voir s'il y a une source de subvention du côté cantonal. Le CC avait également suggéré qu'il présente des projets concrets liés au bien-être de la collectivité publique pour rendre des services d'utilité publique à vocation communale et il n'y a pas eu de retour. Dès lors, le CC espérait tout de même que quelque chose se mette en place pour que la subvention supplémentaire soit quelque part récompensée par un geste de collectivité publique et cela n'a pas été le cas.

Mise à part la subvention de fr. 50'000.-, la commune met à disposition des locaux et prend en charge les frais d'énergie qui sont relativement importants. Ces derniers jours le chauffage est tombé en panne, il y aura donc des frais liés à sa remise en état. Le CC aurait également voulu attendre d'avoir des éléments plus concrets quant au projet d'aménagement du centre Barak sur son nouveau site, car il y a un budget de construction très important. Le CC reste en contact avec Barak de manière régulière, mais il propose pour le moment de rejeter l'amendement jusqu'à ce qu'il y ait une vision plus globale de l'évolution du centre.

M. Calame (PLR) s'exprime : « *J'aimerais dire que je déplore la manière du dépôt de cet amendement. Dans un premier temps, il ne donne même pas le loisir à la CGF d'y réfléchir. Deuxièmement, il laisse aux groupes à peu près 5 minutes pour y réfléchir et qui plus est au moment où la droite annonce haut et fort dans ces rapports qu'elle n'acceptera pas d'augmentation de charges, mais dans le principe où cette droite majoritaire ne l'est pas ce soir. Je peux vous garantir que si d'aventure le dernier CG de l'année prochaine ne se déroulera pas un vendredi juste la semaine avant Noël, la droite sera mieux représentée et nous permettra de remettre ce chiffre tel que proposé par le CC* ».

M. Willener (UDC) remercie le CC pour sa réponse précise et informe que le groupe UDC s'oppose évidemment à cet amendement pour lequel il déplore également la manière dont il a été déposé.

M. Schwab (PS) s'exprime à son tour : « *Le groupe socialiste sera favorable à cet amendement pour plusieurs raisons. La première, c'est que le centre Barak a le problème d'être victime de son succès. Il y a de nombreux jeunes qui fréquentent ce centre et c'est très bien. Cela pose un problème au niveau de l'encadrement qui est déficient par rapport au nombre de jeunes qui le fréquentent, parfois plusieurs dizaines. J'ai même entendu parler que 80 à 90 jeunes fréquentent parfois le centre. Dès lors, il conviendrait qu'il y ait un éducateur et un stagiaire pour encadrer ces 80 personnes. On est à la limite de ce qui est acceptable. Je ne suis pas persuadé que ces chiffres sont corrects, mais c'est ce dont j'ai entendu parler.*

*Il ne s'agit pas d'un problème d'investissement, mais de fonctionnement puisqu'il faut véritablement trouver des moyens pour augmenter l'encadrement de ces jeunes. On ne parle pas de jeunes déviants, ni d'un centre où l'on se réunit pour fumer des pétards et boire des canons. Je crois que personne ne le remet en cause, il faut rappeler une fois de plus que ce centre est très utile, appréciable et qui fait beaucoup de bien à la jeunesse et par conséquent à la commune. Si je me*

*réfère à un article paru dans la presse dernièrement, même M. Schorderet de la gendarmerie cantonale a constaté qu'il y a une baisse des incivilités dans le village de Fleurier en particulier. Cette baisse d'incivilités est due à Barak et rien que pour cette raison, je pense qu'il faut le soutenir d'avantage.*

*Notre groupe n'est pas responsable du fait que certains groupes soient minorisés. Je trouve que cet amendement est excellent et qu'il faut le soutenir. L'année prochaine si un autre groupe majoritaire veut le réduire, qu'il le fasse. Ce n'est pas une occasion rêvée de faire réduire ou d'augmenter le budget, mais c'est véritablement une manière de soutenir un centre de jeunes qui fonctionne et qui est apprécié et appréciable ».*

M. Mairy (cc) se permet d'intervenir en tant que gardien des finances pour inviter l'assemblée à une certaine prudence. Il s'agit là d'une subvention que l'on augmenterait de fr. 20'000.- sans savoir à quelle prestation directe elle répondrait. Evidemment cela permettrait d'augmenter le taux d'encadrement. Mais il faut tenir compte de la vision globale que l'on a par rapport aux autres subventions que le CC accorde. Même si la décision appartient au CG, le CC se trouve dans une situation quelque peu inconfortable.

Il suggère que le CC travaille avec l'association Barak à une solution liée à cette hausse de subvention pour que celle-ci puisse être pérenne. Il pense que si cela débouche sur un retour à une subvention annuelle de fr. 50'000.- dans un an une fois que le Conseil général aura retrouvé sa majorité habituelle, ce n'est pas l'objectif recherché par l'amendement. Il faut trouver une solution durable qui réponde clairement à une amélioration des prestations de Barak auxquelles pourraient s'ajouter des tâches d'intérêt général. Cela permettrait aussi à l'association de donner suite à cette suggestion à laquelle elle n'a pas encore répondu. Le CC reviendrait lors du CG du mois de juin avec des propositions mieux ficelées que celle de l'amendement déposé ce soir.

A la demande de M. Vaucher (POP), le président suspend la séance à 21h04 pour une durée de 5 minutes. A 21h09 le président rouvre les débats.

M. Vaucher (POP) s'exprime : *« Nous désirons maintenir l'amendement, tout en demandant au CC d'être bien clair avec l'association Barak. Que ce ne soit pas un oreiller de paresse, mais que cela doit être quelque chose qui booste l'association Barak sans l'empêcher de chercher des fonds ailleurs et de s'investir différemment notamment au niveau de la collectivité. En leur précisant bien que finalement une certaine épée Damoclès est décidée aujourd'hui. Si cela ne fonctionne pas et que la commune n'est pas satisfaite de leur travail, elle peut décider autre chose l'année prochaine ».*

M. Calame (PLR) salue au nom du groupe PLR la sagesse du gardien des finances, conseiller communal socialiste et aurait espéré que ces collègues aient apprécié cette sagesse.

M. Schwab (PS) s'exprime à son tour : *« J'ai bien entendu le « aurait » de M. Calame puisqu'il parlait au conditionnel, puisqu'il ne nous avait pas encore entendu nous déterminer. Il a bien fait de dire « aurait », car effectivement, nous allons soutenir l'amendement du groupe POP, non pas pour tenter un coup de force, mais parce que véritablement nous sommes sensibilisés à la question de Barak et de cette question d'encadrement. C'est plus que d'être sensibilisé, c'est véritablement un souci par rapport à ce taux d'encadrement et je rejoins aussi M. Vaucher lorsqu'il disait qu'il appartient aussi à Barak dans le courant de l'année de réfléchir avec le CC à la manière de bénéficier ou de faire fructifier cette somme pour l'année prochaine. Qu'il soit suffisamment convaincant pour que la majorité de l'année prochaine reconduise cette même somme au budget et ne la réduise pas à la somme de fr. 50'000.- comme elle est actuellement inscrite ».*

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement du POP. Ce dernier est accepté par 16 OUI contre 13 NON et 2 abstentions.

#### *588 Programme d'insertion du Val-de-Travers*

M. Willener (UDC) s'exprime : « Lors du budget reçu à la CGF, nous avons une différence de fr. 50'600.- sur ce chapitre complet et j'ai constaté que ce montant a été transféré directement au 588.461.00 subventions cantonales. Est-ce qu'il y a une nouvelle négociation avec le canton ou pas ? Car il nous a été expliqué que ce montant concernait Prévoyance.ne et je vois maintenant qu'il a été intégré ».

M. Mairy (cc) répond que lorsque le budget a été présenté à la CGF, il était question que la contribution à la recapitalisation Prévoyance.ne liée à Ecoval soit supportée par la commune étant donné que le personnel d'Ecoval est du personnel communal. Après coup, la commune a appris que le canton allait prendre lui-même en charge ce montant. Cela veut dire que cette contribution, ces fameux fr. 50'600.-, ont effectivement passé dans le 588.461.00. Au final on retrouve l'équilibre habituel du poste lié à Ecoval.

#### *710.380.00 Attribution à la réserve d'épuration*

M. Calame (PLR) prend la parole : « Je relève qu'il y a une attribution de fr. 37'500.- à cette réserve, malgré la charge inhabituelle liée à l'assainissement de la caisse de pension. On voit ici l'effet de l'augmentation du prix de l'eau. J'aimerais juste savoir si les travaux d'entretien à prévoir sur les stations d'épuration risquent de nous apporter de mauvaises surprises à l'avenir ».

M. Fatton (cc) répond que le CC par le biais du dicastère réfléchit sur la problématique des stations d'épuration communales. Il s'est rendu compte ces dernières années que les stations se sont dégradées et qu'il y a relativement souvent des rejets avec des valeurs qui ne sont plus adaptées dans l'Areuse. Depuis quelques mois, le dicastère travaille sur un projet d'analyse des stations communales pour déterminer comment il sera possible dans les années avenir de les pérenniser sur une période d'une quinzaine d'années et de répondre aux normes qu'elles avaient lors de leur construction. Le dicastère est en pourparlers avec les différents services de l'Etat et ce projet va probablement arriver au CG dans le courant de l'année 2014. Il faudra certainement mettre la main au porte-monnaie pour pouvoir remettre à jour ces installations et ainsi arriver à une échéance de 15 ans avec des installations adaptées. Avec cette vision d'ici 15 ans, nous travaillerons sur le bassin versant en même temps que la diminution des charges d'eaux claires qui arrivent dans ces stations par des mesures PGEE. Cela permettra à la commune de dimensionner d'ici 15 ans les stations d'épuration sur l'ensemble de la région avec une nouvelle vision. M. Fatton espère pouvoir amener un rapport au CG dans la première partie de l'année.

#### *720.318.40 Déchets encombrants*

M. Calame (PLR) s'exprime : « Je constate que l'on prévoit déjà quelques économies structurelles liées au projet de la nouvelle déchetterie, ce que je salue. Je souhaite simplement rappeler au CC que le PLR se réjouit de prendre connaissance de l'arrêté qu'il aura pris qui fixera notamment la limite de poids par unité de ménage ».

#### *812.314.00 Entretien de la dévestiture*

M. Willener (UDC) s'exprime à son tour : « Je ne reviendrai pas sur mon introduction sur le chapitre sylviculture. J'ai juste une question concernant les fr. 45'500.- mentionnés dans les commentaires concernant les constructions. Est-ce que ce montant est à la bonne place et n'est pas plutôt un investissement. J'ai bien peur que ces fr. 45'500.- nous les retrouvions l'année prochaine. Je souhaite une confirmation du CC que ce montant est là uniquement pour cette année ».

M. Mairy (cc) confirme à M. Willener qu'effectivement ce montant se trouve à la bonne place. Qu'il s'agit bel et bien de charges de fonctionnement portées aux comptes de l'exercice 2014 et qui, comme le précise le commentaire seront pour la plus grande partie couvertes par des subventions reçues.

M. Calame (PLR) prend la parole : « *Sur le même point, sur les haut de Môtiers la vieille route s'est non seulement affaissée, mais effondrée rendant son passage scabreux mais également les chemins qui se trouvent en aval. Des mesures de sécurité vont-elles être prises rapidement ? Puisque cette situation dure depuis plusieurs mois. L'augmentation substantielle dont parle mon collègue M. Willener à ce poste est-il une conséquence de ce genre de travaux de réparation ?* ».

M. Mairy (cc) répond qu'en ce qui concerne spécifiquement cette vieille route, la situation dure effectivement depuis quelque temps. Une première mesure avait été prise d'entente entre le garde-forestier et l'ingénieur d'arrondissement. Une mesure qui a partiellement porté ces fruits. Elle a surtout permis d'éviter des incidents puisqu'il s'agit en premier lieu de veiller à la sécurité des promeneurs. Il s'avère maintenant que des travaux plus conséquents devront être menés. Il va surtout falloir mesurer l'importance de refaire cette route, car il s'agit tout de même d'une dépense de plusieurs dizaine de milliers de francs, voir même plus de fr. 100'000.-. Le montant qui figure au budget 2014 ne suffira pas. Il faut mesurer si cette dépense est nécessaire en regard de l'utilisation de cette route, qui est une desserte forestière dont la principale et unique utilisation serait pour les éventuels chantiers forestiers. En sachant qu'aujourd'hui d'autres chemins d'accès permettent de sortir les bois qui sont coupés dans cette division, il n'est pas certain qu'il soit indispensable de refaire cet accès. Il faut que la réflexion soit menée. Si c'est effectivement nécessaire de la refaire, cette dépense serait couverte par un prélèvement au fond forestier de réserve qui est prévu spécifiquement à cet usage et qui se montait à la fin de l'année 2012 à plus de fr. 650'000.-. Il permettrait donc de couvrir ces frais.

Il profite d'avoir la parole pour revenir brièvement sur les quelques mots d'introduction de M. Willener. M. Mairy souhaite tout de même prendre la défense de l'équipe forestière et rappeler la vision du CC en matière de sylviculture. L'équipe forestière travaille en étroite collaboration avec l'ingénieur forestier d'arrondissement. Une autre solution serait en effet de ne plus avoir une équipe forestière et travailler uniquement avec un ingénieur forestier et un garde-forestier, et de confier les travaux à des entreprises privées. Il rappelle que la fonction de la forêt n'est cependant pas uniquement économique. Elle a également une fonction environnementale très importante dans une vallée comme la nôtre, encaissée avec de chaque côté des flans recouverts d'arbres. Elle a aussi une fonction sociale, dont témoigne l'importance que représente la forêt pour la grande majorité des habitants. L'équipe forestière de Val-de-Travers contribue fortement au déploiement de ces trois fonctions, auxquelles s'ajoute encore la formation d'apprentis puisque l'équipe forestière forme en moyenne deux apprentis par an et accueille des stagiaires destinés ensuite à des écoles de gardes-forestiers ou d'ingénieurs forestiers. Il y a donc un énorme travail de ce côté-là, un travail qui ne se mesure pas uniquement en termes de bénéfice dans un budget de fonctionnement. M. Mairy rappelle que de manière plus générale, le marché du bois est soumis à de fortes pressions, il est donc difficile de comparer la situation d'aujourd'hui à celles d'il y a quelques années où les bois se vendaient à meilleur prix, même si l'on constate fort heureusement une légère reprise qui devrait pouvoir se mesurer aux comptes 2013. Le dicastère espère pouvoir améliorer quelque peu le résultat positif qui figure à ce poste du budget. Encore une fois, le CC est vraiment attaché à cette vision de la sylviculture. Il rappelle que si les forêts de Val-de-Travers sont citées en exemple dans le monde entier, ce n'est pas uniquement parce qu'elles ont donné naissance à la forêt jardinée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Cette création de forêt jardinée se perpétue au fil des ans. Aujourd'hui encore il y a régulièrement des gardes-forestiers, des ingénieurs forestiers, des propriétaires privés qui viennent d'autres pays pour voir la façon dont on traite nos forêts et cette méthode qui fait école.

#### **900.400.05 Produit de l'impôt des frontaliers**

M. Willener (UDC) demande où en est cette rétrocession étant donné que tous les cantons limitrophes à la France n'ont pas encore reçu leur dû.

M. Mairy (cc) répond qu'effectivement c'est un sujet qui agite beaucoup nos voisins vaudois qui ont de gros problèmes de récupération de l'impôt sur les frontaliers. A priori le canton de Neuchâtel ne devrait pas connaître le même problème. Le CC est relativement confiant par rapport à la situation. En principe, ces rétrocessions se font à la fin de l'année. La commune n'a pas encore le recul nécessaire sur l'exercice 2013 pour dire si la commune va encaisser tout ce qui lui est dû. Elle n'a pas reçu de signal négatif de la part du canton.

M. Bigler (PLR) s'exprime « *J'avais exactement la même question étant donné que cette semaine dans les médias, on a appris que la France devait fr. 37'500'000.- au canton de Neuchâtel d'impôts en retard. Je voulais justement demander pour le Vallon ce que cela représente et pourquoi seulement fr. 1'400'000.- s'il y avait fr. 2'000'000.- en 2012* ».

M. Mairy (cc) répond que la grande différence entre le canton de Neuchâtel et le canton de Vaud c'est que le mode d'imposition des frontaliers ne se fait pas sur le même modèle. L'Etat de Vaud travail avec l'impôt à la source, ce qui n'est pas le cas dans le canton de Neuchâtel. A l'heure actuelle la commune n'a pas eu d'information de la part du canton pour nous alarmer par rapport au revenu attendu pour 2013. Le dicastère reste confiant et va être vigilant quant au versement de ce qui est dû à la commune dans les délais habituels. S'il s'avérait que la commune doit s'inquiéter de ne pas toucher cette rétrocession, il va de soi que le CC le fera savoir au CG.

M. Willener (UDC) s'exprime à son tour : « *Suite à l'amendement opportuniste de la gauche, le groupe UDC acceptera quand même le budget, en ayant bon espoir que le CC tienne compte de la remarque suivante. Le budget n'est pas une obligation de dépenser* ».

La parole n'étant plus demandée, le président passe à la lecture de l'arrêté amendé, qui se présente comme suit :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

*vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;*

*vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009;*

*vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2012;*

*vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 18 novembre 2013;*

*sur la proposition du Conseil communal,*

*arrête:*

**Article premier** *Le budget de fonctionnement de l'exercice 2014 est amendé comme suit :*

- compte	012.300.01	Vacations du Conseil communal	Fr.	50'000.00
- compte	213.318.00	Promotion communale aux filières postobligatoires	Fr.	6'000.00
- compte	542.365.10	Part communale à Maison des jeunes	Fr.	70'000.00

**Art. 2** *Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé, le budget de l'exercice 2014, qui comprend :*

a) *Le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit :*

Charges	Fr.	72'561'900.00
Revenus	Fr.	72'033'500.00
Excédent de charges	Fr.	528'400.00

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

Dépenses autorisées	Fr.	18'097'411.80
---------------------	-----	---------------

Crédits à solliciter	Fr.	12'122'000.00
Recettes	Fr.	0.00
Investissements totaux	Fr.	30'219'411.80

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr.	2'165'843.15
Recettes	Fr.	0.00

**Art. 3** La limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2014 s'élève à Fr. 1'412'084.-.

**Art. 4** Le montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2014 s'élève à Fr. 4'657'714.29.

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Travers, le 13 décembre 2013 ».

L'examen de détail de l'arrêté ne suscitant aucun commentaire, **c'est finalement par 28 OUI contre 1 NON et 1 abstention que le Conseil général approuve le budget 2014**, tel que rapporté ci-devant.

## **B) DELEGATION AU CONSEIL COMMUNAL DES POUVOIRS PERMETTANT DE PROCEDER AUX TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DES TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2014**

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, **c'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2014**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

### **4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Aucune communication du Conseil communal.

---

### **5. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES**

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

### **6. RESOLUTIONS**

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

### **7. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS**

Aucune interpellation et question n'est présenté par le Législatif.

---

Le président s'exprime « *Nous voici au terme de notre ordre du jour. Avant de lever la séance, je voudrais remercier les conseillers communaux, mes collègues du CG et tous les employés communaux pour leur travail tout au long de l'année 2013. Sans eux, notre commune ne serait pas*

*ce qu'elle est aujourd'hui. Un grand merci à toutes et à tous. Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à toute la population de Val-de-Travers, ainsi qu'à vos familles de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2014. »*

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président informe toutes et tous qu'ils sont invités à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE-SUPPLEANT :

Daniel Dreyer

Pierre-Alain Wyss

**Motions en suspens :**

- ✓ PS : « Favorisons le développement de l'énergie photovoltaïque à Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de sa séance du 25 mars 2013